

# Sortir la Réunion de l'impasse économique par la monnaie locale

## 1. Pourquoi une monnaie locale

- Parce qu'elle n'est utilisable que sur un territoire donné, ici toute l'Ile et interdit donc toute « perte de richesse »
- Parce qu'elle est gérée localement
- Parce qu'elle vise prioritairement à valoriser des activités non commerciales
- Parce qu'elle vise à permettre la commercialisation de productions marginales qui n'intéressent pas le secteur marchand classique
- Parce qu'elle permet de ramener dans l'économie ouverte certaines transactions actuellement du domaine de l'économie grise (activités licites non déclarées) ou noire (activités illicites non déclarées)
- Parce qu'elle compense certains désavantages de l'économie locale face à la concurrence internationale.

## 2. Comment ça marche

- La monnaie s'appelle le RUN et s'échange (sous conditions) à parité avec l'euro. Elle ne peut être prêtée à intérêt
- Une gestion par une SEM majoritairement contrôlée par des instances publiques qui font un apport en euros et en part d'autres SEM ou de sociétés pour alimenter le fonds de garantie.
- L'utilisation des moyens les plus modernes de paiement, analogues à la carte Moneo ou en ligne
- Chaque individu résident à la Réunion a un compte. Les résidents temporaires peuvent en ouvrir un à l'aéroport.

## 3. Les mesures innovantes

### 3.1. *Instauration d'un droit au travail :*

toute personne majeure se voit assurée de pouvoir valoriser son activité au moins au niveau du SMIC (estimation) en tenant compte des revenus en euros dont elle dispose déjà.

### 3.2. *La CAF verse les prestations en monnaie locale*

en l'achetant en euros à la SEM

### 3.3. *Les communes acceptent le règlement des impôts et taxes\**

en monnaie locale. Elles rémunèrent tous les emplois non titulaires en monnaie locale

### 3.4. *Les impôts acceptent le règlement en monnaie locale,*

sous réserve d'inclure le salaire en monnaie locale ('déclaration faite par l'employeur avec copie au salarié.)

### 3.5. *Indexation des salaires sur le coût de la vie:*

les employeurs versent en monnaie locale la part du salaire relevant d'une indexation sur les prix en achetant la monnaie locale à la SEM. Pour les personnes qui n'étaient pas indexées, l'indexation n'est appliquée que sur la base du smic horaire.

### 3.6. *Utilisation de la monnaie locale par les collectivités locales, les EPCI et les structures qui en dépendent*

Obligatoire pour tout ce qui regarde les relations avec les individus et notamment pour toutes les contributions qu'ils doivent verser.

## **Sortir la Réunion de l'impasse économique par la monnaie locale**

### **3.7. *Passation de marchés locaux exclusivement en monnaie locale.***

N'importe quel attributaire peut répondre dès lors qu'il crée une structure locale et qu'il fonctionne avec la monnaie locale.

### **3.8. *Les associations peuvent défiscaliser les dons de particuliers***

Elles versent une prime en monnaie locale qu'elles échangent contre des euros auprès de la SEM. Le système tient compte du revenu fiscal par part sociale. Il permet à la personne imposable à la première tranche de revenu d'avoir un pouvoir d'achat égal à celui de son don, la prime décroissant ensuite proportionnellement à l'augmentation du revenu par part.

## **4. Le soutien à l'activité par la fiscalité**

### **4.1. *Création d'une redevance énergétique sur les produits importés,***

Fonction de la consommation d'énergie et du type d'énergie nécessaires à la fabrication du produit et à sa livraison dans l'île depuis le lieu de fabrication

### **4.2. *Augmentation de l'octroi de mer au maximum autorisé***

S'applique à tous les produits vendus dans l'île qu'ils soient importés ou locaux, en incluant dans son assiette la redevance énergétique

### **4.3. *Augmentation de la TVA sur les produits de base au taux métropole***

La hausse des recettes de TVA est reversée à raison de 50% pour la Région qui l'affecte à l'achat de RUN pour ses activités AHIM (à haute intensité de main d'œuvre)

### **4.4. *Augmentation de la fiscalité locale : impôt foncier et taxe sur les plus values***

Les communes, EPCI et le Département appliquent le taux maximum et versent l'intégralité à la SEM contre des RUN pour financer des programmes AHIM (à haute intensité de main d'œuvre)

### **4.5. *Utilisation des rentrées fiscales supplémentaires :***

- pour financer l'indexation des nouveaux bénéficiaires
- pour financer l'indexation des prestations de la CAF
- pour financer des investissements aidant à la production locale : ateliers-relais, locaux pour associations, permettant d'offrir un avantage sur les prestataires extérieurs.

## **5. Les programmes principaux**

### **5.1. *Agriculture vivrière***

Obtenir en 3 ans l'autosuffisance alimentaire en tout ce qui concerne le maraîchage et l'arboriculture, ainsi que les productions de poulet, dinde, porc. Développement de la vente en gros à l'usage de structures relais faisant du détail ou de la vente de plats cuisinés frais. Application de programmes diététiques

### **5.2. *Agriculture industrielle***

Reconversion partielle des terres à canne pour une production maximale de biomasse à traiter localement (broyeuses de cannes à chaque « balance », fermentation méthanique, retour des sels

## **Sortir la Réunion de l'impasse économique par la monnaie locale**

minéraux aux champs), le but étant de ne produire que du sucre bio à terme de 5ans, 2/3 pour le marché local 1/3 pour des exportations de produits élaborés et de fabriquer un maximum de biogaz pour la cuisson domestique et les véhicules.

### **5.3. Logement**

Lancement d'un programme de constructions neuves de cases à terre groupées en hameaux dans le cadre de nouvelles zones de production agricole. Interdiction d'imperméabiliser les sols.

Densification urbaine en promouvant la construction en escalier sur les pentes avec des aménagements de funiculaires pour des zones sans voitures. Les logements non accessibles directement en voiture ont un abattement de 20% sur les impôts locaux. Les logements doivent avoir une superficie suffisante pour permettre d'y vivre agréablement : terrasses, espaces végétalisés, toits-terrasses accessibles. L'eau doit être récupérée et recyclée. Le bâtiment doit être à énergie positive

La mixité d'affectation est de rigueur.

Les activités consommant de l'espace et du volume (commerce de gros, stockage, productions non polluantes, gymnases, établissement d'enseignement, etc...) seront progressivement regroupées à l'intérieur des immeubles –pyramidaux dont la propriété de la structure sera publique (et louée au m3) et l'aménagement des espaces intérieurs privatif ou locatif (premier réalisé sur l'ex-pôle océan de saint denis) . Ces immeubles seront desservis prioritairement par transport en commun, disposeront du meilleur équipement énergétique et en matière de déplacement intérieur, de réseaux et d'aménagement intérieur et fourniront des emplois et des logements pour les travailleurs.(priorité de location à ceux qui travaillent dans l'immeuble puis dans la zone de desserte des TC)

### **5.4. Santé**

Un réseau de centres de santé publics, regroupant des médecins, des spécialistes, des pharmaciens et des paramédicaux sera proposé à la population pour maîtriser sa santé et lui fournir rapidement les réponses à tout problème. Les prestations obligatoires (vaccinations, suivi PMI, dépistages) seront gratuites

### **5.5. Education , culture et sport**

Avant, pendant et après l'école, des intervenants non membres de l'éducation nationale prendront en charge les élèves, de l'école maternelle jusqu'au bac pour leur proposer une vaste palette d'activités parmi lesquelles ils devront choisir leurs activités périscolaires faisant partie intégrante de leur cursus. Les élèves pourront proposer d'autres activités voire les organiser contre rémunération en monnaie locale : il ne s'agit pas qu'ils soient seulement consommateurs. Le tutorat sera rémunéré en monnaie locale, ainsi que les ateliers de soutien. Les activités seront disponibles de 6h00 à 24h00 365j par an s'il existe une demande.

### **5.6. Energie et eau**

Création d'une structure unique chargée de piloter les programmes. Objectif : 100% renouvelable pour une indépendance énergétique

### **5.7. Transport**

Priorité absolue au TC en site propre